

SEANCE N° 5/2022 DU 21 SEPTEMBRE 2022

Début de la séance: 8.15 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, bourgmestre
PIRROTTE Frank, échevin
STURM Richard, échevin
SCHOLLER Guy, conseiller

HAMES Joseph, conseiller

SCHMIT Danielle, conseillère, excusée
(procuration à PIRROTTE Frank)

KIRWEL Christian

L S A P

CRUCHTEN Yves, conseiller
RUCKERT Arsène, conseiller
DUPREL Mireille, conseillère

THIRY-DE BERNARDI Monique,
conseillère, excusée (procuration à DUPREL
Mireille)

CIUCA Patrick, conseiller

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne,
échevine
KIHN Anne, conseillère

D P

FUNCK Nico, conseiller

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Communications du collège des bourgmestre et échevins

2. Politique

2.1. Décision de conférer le titre de bourgmestre honoraire à Monsieur Jos Thill, bourgmestre de l'ancienne commune de Bascharage du 22 septembre 1994 au 31 décembre 1999

3. Administration générale

3.1. Sylviculture – Présentation et vote sur le plan de gestion annuel 2023

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

4. Aménagement communal et environnement

- 4.1. Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 62, rue des Prés (section BC de Bascharage – Numéro cadastral 401/6973)
- 4.2. Lotissement d'une parcelle sise à Hautcharage, 61, rue de Bascharage (section BB de Hautcharage – Numéro cadastral 207/3586)
- 4.3. Lotissement d'une parcelle sise à Clemency, 32 à 38B, rue de la Chapelle (section CB des Moulins de Clemency – Numéro cadastral 760/2648, 760/2650, 760/2649 976/2654, 978/2652 et 986/2656)
- 4.4. Lotissement de parcelles sises à Bascharage, Am Leem (section BC de Bascharage – Numéros cadastraux 394/7986, 395/8000 et 404/8071)
- 4.5. Lotissement de parcelles sises à Bascharage, 291, avenue de Luxembourg (section BC de Bascharage – Numéros cadastraux 3207/5153 et 3207/5154)
- 4.6. Lotissement de parcelles sises à Linger, 2, rue du Bois (section BA de Linger – Numéros cadastraux 42/2052 et 428/2053)
- 4.7. Plan d'aménagement particulier – Modification ponctuelle des plans d'aménagement particulier quartier existant du « type 8 – zones résidentielles » et du « type 13 – zones centrales » de Bascharage – Approbation

5. Finances communales

- 5.1. Décomptes de projets

6. Enseignements

- 6.1. Approbation des mises à jour de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental de la commune de Käerjeng pour l'année scolaire 2022/2023

7. Patrimoine communal

- 7.1. Acte notarié – Acquisition d'un immeuble à Bascharage, 13, rue du Stade
- 7.2. Acte notarié – Vente d'un terrain à Linger, rue de la Chiers
- 7.3. Acte notarié – Cession gratuite de deux terrains à Bascharage
- 7.4. Acte notarié – Cession gratuite d'un trottoir à Clemency, chemin d'Arlon
- 7.5. Acte notarié – Cession gratuite d'un trottoir à Clemency, rue de Messancy

8. Règlementation communale

- 8.1. Adaptation du prix du repas sur roues

9. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

10. Questions et réponses

Séance à huis clos

11. Personnel communal

- 11.1. Nomination d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat du Service technique
- 11.2. Nomination d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du Service écologique
- 11.3. Promotion d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif
- 11.4. École de musique – Confirmation de classement d'un chargé de cours

Séance publique

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV): Avant de passer à l'ordre du jour, je souhaite faire une déclaration au nom des six membres du groupe CSV concernant les récents propos tenus sur les réseaux sociaux par le conseiller Josy Hames. Monsieur Hames avait qualifié les membres du parti « déi jonk gréng » de « gring Terroristen » et de « Wouschtbéck ». Avant les vacances d'été, le conseiller Yves Cruchten m'avait déjà rendu attentif au fait que Monsieur Hames faisait des propos inappropriés sur les réseaux sociaux. Le président de la section Frank Pirrotte et moi-même avons alors rappelé à Monsieur Hames ses responsabilités en tant que membre du CSV et en tant qu'élue, et l'avons prié de s'abstenir de tenir de tels propos à l'avenir, car cette attitude ne correspondrait pas aux critères déontologiques de notre parti. Monsieur Hames nous avait promis qu'il ferait suite à demande. À présent, nous constatons qu'il n'a malheureusement pas tenu sa promesse. Les six autres membres du groupe CSV regrettent le comportement de Monsieur Hames et prennent formellement leurs distances par rapport aux propos qu'il a faits. Malheureusement, Monsieur Hames a refusé toute discussion avec les membres de son parti. Monsieur Claude Wiseler, a également tenté d'avoir une conversation avec Josy Hames pour lui expliquer que le CSV tient à ce que les relations avec les autres groupes politiques soient civilisées.

Nous voudrions maintenant donner à Monsieur Hames l'occasion de s'excuser auprès du parti « déi gréng » et de prendre ses distances par rapport à ses propos diffamatoires, condition pour qu'une coopération future soit encore possible avec Monsieur Hames.

Conseiller Joseph HAMES (CSV) : J'avoue que j'étais très énervé au moment où j'ai fait ces propos. Je n'aurais peut-être pas dû choisir ces mots, mais le mal est fait. À présent, je ne peux pas m'excuser. Je suis d'avis que dans ce pays on n'est pas libre de dire ce qu'on pense, on est opprimé. Pendant trois ans, les gens ont été trompés par les mensonges en relation avec la crise Covid-19 et tout le monde présent dans cette salle a soutenu cela. Un fossé a été creusé dans la société et les non-vaccinés ont été opprimés par les vaccinés. Tout cela m'a amené à m'exprimer comme je l'ai fait. Je ne peux plus soutenir un parti qui

n'est pas favorable à un référendum constitutionnel. Je n'ai plus aucune confiance dans ce parti.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je regrette que Monsieur Hames ne veuille pas s'excuser et ne pas se distancer des propos diffamatoires tenus, mais qu'il tente plutôt de les confirmer. Cette circonstance amène les six conseillers du CSV restants à la conclusion qu'une coopération future avec Monsieur Hames n'est plus possible.

Certes, on peut ne plus être en accord avec son parti, mais il faut alors tirer ses propres conséquences et mettre fin à la collaboration. Chacun est libre de le faire, mais traiter les gens de « Wouschtbéck » et de terroristes sur les réseaux sociaux est inacceptable et cela ne correspond pas à ce que nous considérons comme civilisé. Monsieur Hames, nous voulions vous donner la possibilité de vous excuser, mais vous refusez la main qui vous est tendue.

Je demande que la séance soit suspendue pour permettre aux conseillers du CSV de se retirer un court instant.

La séance est suspendue.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous avons tout essayé pour donner à une personne qui a commis une erreur la possibilité de s'excuser. Monsieur Hames refuse de s'excuser auprès du parti « déi gréng ». Une grande partie de ce qu'il a dit est très éloignée des critères déontologiques du CSV. Malheureusement, dans ces conditions, les conseillers du CSV n'ont d'autre choix que de mettre fin à leur collaboration avec Josy Hames.

Au nom du CSV, je voudrais présenter officiellement mes excuses sincères au parti « déi gréng » pour les propos qui ont été faits. CSV-Käerjeng souligne à l'unanimité que de tels propos ne doivent pas rester dans le domaine politique. Nous prenons cela très au sérieux et ce n'est pas habituel qu'un parti doive se séparer d'un membre du conseil communal.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng) : Nous avons effectivement été choqués par les propos de Josy Hames. Nous avons été particulièrement surpris par l'agressivité des mots et nous ne nous attendions pas à une telle réaction de sa part, car nous avons appris à le connaître comme une personne amicale et sociable. Ses paroles nous ont profondément touchés. Lorsque vous attaquez des jeunes qui s'expriment par conviction, et que vous les blessez, alors on est dans un discours de haine, et ce n'est pas anodin. Un tel appel à l'intolérance et à l'agressivité n'est malheureusement plus une rareté, mais cela ne doit pas devenir la norme dans une démocratie. Nous avons pris acte des explications de Josy Hames, mais nous restons d'avis qu'il devrait s'excuser publiquement pour ce qu'il a dit.

Par ailleurs, nous prenons ces mots personnellement, car nous travaillons en coalition avec le CSV depuis de nombreuses années maintenant. Le fait que notre partenaire de coalition ne se soit pas immédiatement distancé des propos nous atteint d'autant plus. Nous regrettons que le contact ne se soit pas fait plus tôt. Même si nous aurions souhaité qu'il y ait une réaction plus tôt, nous saluons la critique du bourgmestre à l'égard du comportement de Monsieur Hames. Ce n'est pas de cette façon que nous devrions discuter entre nous. Même s'il y a un désaccord, le ton doit rester correct. Une telle agressivité ne devrait pas exister dans un conflit politique.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets fin à la discussion et nous pouvons passer à l'ordre du jour.

1. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le 19 octobre prochain aura lieu une nouvelle entrevue avec les administrations compétentes dans le cadre de la route de liaison locale dans le sud-ouest du pays. En raison du prolongement de la route prévue en direction de Niederkorn, on ne peut plus parler d'un contournement pour Bascharage. Dans le « plan national de mobilité 2035 » (PNM2035), cette route oriente le développement futur des transports dans le sud-ouest du Luxembourg, ainsi que d'autres mesures telles que l'élargissement du « boulevard de l'Europe » vers la frontière à quatre voies, le réaménagement de l'entrée d'Esch/Alzette et une nouvelle liaison ferroviaire entre

Differdange et Luxembourg-Ville. Cette route déchargera les localités de Niederkorn, Pétange et certaines parties de Sanem, et doit donc être considérée comme une route de liaison locale. J'invite chaque parti à nous faire savoir qui assistera à cette entrevue.

Nous avons adressé un nouveau courrier à la ministre de la Famille, Corinne Cahen, car nous sommes de plus en plus confrontés aux demandes d'informations de la population concernant l'ouverture et l'affectation future de la maison de soins actuellement en construction à Bascharage. Dans sa réponse, la ministre explique que l'organisme public SERVIOR doit encore prendre une décision concernant l'affectation de la maison de soins, et que la Commune sera ensuite informée. La réponse de la ministre est la même que celle que nous avons reçue il y a neuf mois. Je ne comprends pas qu'une telle structure soit construite, sans réfléchir préalablement sur son affectation future.

Nous avons récemment eu une discussion sur le règlement sur les bâtisses de la Commune et les partis devaient ensuite soumettre leurs propositions sur les modifications à apporter. Nous proposons d'organiser une réunion de travail avec deux représentants de chaque parti.

Nous avons reçu de mauvaises nouvelles de l'Administration des ponts et chaussées. L'échevin Rank Pirrotte nous explique les détails. J'espère avoir le soutien du conseil communal, car ce ne sera pas facile de défendre notre position.

Echevin Frank PIRROTTE (CSV) : Dans le cadre du projet de pose d'une ligne d'azote pour la société Guardian Luxguard, l'Administration des ponts et chaussées est sous pression, car les travaux devraient commencer à la mi-octobre. Pendant la durée du chantier, la route entre Bascharage et Samen, au-dessus de la gare, devrait être complètement fermée pendant au moins six semaines. Nous avons déjà posé une déviation dans le cadre des travaux au « boulevard Kennedy » et nous estimons que nous ne sommes pas en mesure de soutenir ce projet. Par conséquent, nous ne délivrerons pas d'autorisation de construire s'il n'y a pas de solution pour les transports en commun. Au syndicat TICE, on nous a déjà dit qu'il est impossible de changer tous les horaires des bus en trois semaines. De plus, il est inacceptable pour nous qu'une partie non négligeable d'Hautcharage et de Bascharage soit exclue des transports publics pendant cette période. De plus, le transport scolaire en direction d'Esch/Alzette ne pourrait être assuré.

Lors d'une réunion hier avec des représentants de l'Administration des ponts et chaussées, j'ai représenté le collège échevinal et j'ai précisé qu'il est essentiel pour nous d'organiser les travaux de manière à ce que les transports publics soient garantis. Il est techniquement possible de poser la ligne sans bloquer la route. Nous attendons encore une réponse.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : J'ai téléphoné au directeur de l'Administration des ponts et chaussées pour lui dire que nous ne délivrerons pas d'autorisation de construire sans proposition de solution. Je suis étonné de la façon dont les administrations publiques fonctionnent de nos jours. On sait depuis un an et demi que cette ligne doit être déplacée. Selon les agents du bureau d'études « Schroeder & Associés », il est techniquement possible de poser la ligne sans ouvrir la route. Malheureusement, cette possibilité n'a pas été envisagée par l'Administration des ponts et chaussées pour des raisons budgétaires. L'ensemble du planning prévoyait en effet la coordination du projet au « boulevard Kennedy » avec l'abaissement de la route de Sanem la construction du parking de la gare. Cependant, il ne semble pas du tout que ces projets soient actuellement coordonnés. Il faut craindre que le « boulevard Kennedy » soit ouvert à la circulation, mais qu'il y ait ensuite de nouvelles fermetures de routes. Je demande donc l'appui du conseil communal.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Je ne comprends pas qu'une ligne ne soit pas posée sans que la route soit barrée. À Schifflange par exemple, la piste cyclable a été prolongée sous l'autoroute.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les ingénieurs du bureau « Schroeder & Associés » nous ont confirmé que c'était tout à fait possible.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : J'en profite pour exprimer ma surprise face à la fermeture de la route « am Schack ». Après tout, c'est une route de liaison importante. Dans de tels cas, en tant que membre du conseil communal, la population me demande ce qui se passe et combien de temps la route sera fermée, et il est dommage de ne pas pouvoir

donner de réponse. Je présume que la Commune a été informée de ces travaux au dernier moment.

Echevin Frank PIRROTTE (CSV) : La Commune a été informée une dizaine de jours avant le début des travaux. Nos agents ont alors rédigé une fiche d'information à destination de la population. Dans ce contexte, je peux d'ores et déjà vous annoncer que les travaux ne seront pas terminés le 23 septembre comme prévu, mais uniquement le 30 septembre. Cette information ne nous a également pas été communiquée par l'Administration des ponts et chaussées, mais nous avons dû nous renseigner auprès du CITA (Contrôle et information du trafic sur les autoroutes).

En ce qui concerne les travaux eux-mêmes, je peux dire qu'il s'agit du renouvellement de la chaussée le long du bassin versant du « Schack ». Il s'agit de réparer le bord de cette route.

2. Politique

2.1. Décision de conférer le titre de bourgmestre honoraire à Monsieur Jos Thill, bourgmestre de l'ancienne commune de Bascharage du 22 septembre 1994 au 31 décembre 1999

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Monsieur Jos Thill a démissionné du conseil communal l'année dernière. Jos Thill a été conseiller communal de 1982 à 1990 et de 2000 à 2021, échevin de 1990 à 1994 et bourgmestre de 1994 à 1999. Par conséquent, nous souhaitons décerner à Monsieur Thill le titre de bourgmestre honoraire de la commune de Käerjeng.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Le LSAP salue l'initiative du collègue échevinal d'attribuer ce titre honorifique à Jos Thill. Il le mérite et il en sera très heureux.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous vous proposons de transmettre aujourd'hui la bonne nouvelle à Monsieur Thill.

Approbation unanime.

3. Administration générale

3.1. Sylviculture – Présentation et vote sur le plan de gestion annuel 2023

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je souhaite la bienvenue à notre garde-forestier Marc Gengler qui nous présente le plan de gestion annuel.

Monsieur Marc GENGLER (garde-forestier) : Comme chaque année, je tiens tout d'abord à vous remercier au nom de l'Administration de la nature et des forêts de me permettre de présenter ici le plan de gestion annuel.

Au cours de l'année à venir, nous nous consacrerons à nouveau à la lutte contre la berce du Caucase et à l'entretien de nos hôtels à insectes. Nous désignons des arbres biotopes, entretenons des îlots de vieux bois et souhaitons concevoir la forêt derrière l'entreprise BorgWarner de manière à ce qu'elle puisse servir d'habitat au murin de Bechstein.

Lors de la coupe de bois, nous nous limitons à sécuriser le long des chemins forestiers, respectivement nous enlevons les arbres de la forêt qui peuvent représenter un danger pour le public. Nous organisons notre vente aux enchères annuelle de bois et offrons aux citoyens intéressés la possibilité de produire eux-mêmes leur bois.

Dans le domaine des infrastructures forestières, nous nous occupons de l'entretien des chemins forestiers dont certains ont été affectés par de fortes pluies.

La commune de Käerjeng possède quatre productions de semences, deux de hêtres et deux de chênes. Les semences sont vendues à la pépinière de l'État.

Au « Këschebësche », il faut combattre le scolyte et replanter la forêt. Dans d'autres parties de la forêt, nous veillons à renforcer les jeunes chênes en coupant les plantes concurrentes.

Dans le domaine de la faune sauvage, nous poursuivons notre action contre la processionnaire du chêne dans le « Bommertbësche ». À l'aide de dispositifs de contrôle de la pression du grand gibier, nous voulons savoir comment la forêt se développe selon que le gibier s'approche ou non des arbres.

Nous espérons que l'année prochaine nous pourrions à nouveau organiser des activités avec les classes scolaires, y compris une plus grande action pour les classes préscolaires.

L'entretien de l'infrastructure concerne l'entretien et le renouvellement des bancs et des barrières, que nous fabriquons avec du bois que nous produisons nous-mêmes.

Au total, 372.000 € de dépenses et 111.500 € de recettes sont prévus. Nous prévoyons de produire 230 mètres cubes de grumes et 1.510 mètres cubes de bois industriel.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je tiens à remercier Monsieur Gengler pour sa présentation et pour son engagement, notamment pour nos élèves.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng) : Merci pour la clarté de la présentation. Permettez-moi de demander si le bois produit dans nos forêts est vendu au niveau régional ou s'il est également vendu à des clients en dehors de l'Europe.

Monsieur Marc GENGLER (garde-forestier) : Les meilleurs troncs sont vendus en France à une clientèle européenne. Cependant, cela représente un peu moins de 2 %. La production de masse, principalement du bois de hêtre, est vendue aux enchères au niveau national. Il n'y a aucune restriction, de sorte que l'acheteur peut disposer librement du bois qu'il a acquis. De ce fait, une part non négligeable est effectivement exportée vers l'Asie, mais nous n'avons aucune influence.

Approbaton unanime.

4. Aménagement communal et environnement

4.1. Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 62, rue des Prés (section BC de Bascharage – Numéro cadastral 401/6973)

Bourgmestre WOLTER (CSV) : Pour les points à venir, je voudrais demander à Madame Carole Juttel de nous expliquer les détails.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Cette demande de lotissement concerne une parcelle inoccupée de la « rue des Prés » de Bascharage, entre les numéros 60 et 64, et qui est divisée en deux parties afin de permettre la construction de deux maisons jumelées.

Approbation unanime.

4.2. Lotissement d'une parcelle sise à Hautcharage, 61, rue de Bascharage (section BB de Hautcharage – Numéro cadastral 207/3586)

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : La maison au numéro 61 de la « rue de Bascharage » à Hautcharage, à l'angle de la « rue Jean-Pierre Origer », est définie comme « gabarit protégé » au niveau communal. Par conséquent, la volumétrie doit être conservée dans le nouveau bâtiment. La maison en question doit être remplacée par une maison unifamiliale et une maison bifamiliale.

Approbation unanime.

- 4.3. Lotissement d'une parcelle sise à Clemency, 32 à 38B, rue de la Chapelle (section CB des Moulins de Clemency – Numéro cadastral 760/2648, 760/2650, 760/2649 976/2654, 978/2652 et 986/2656)

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Dans la « rue de la Chapelle » à Clemency, un plan d'aménagement particulier dénommé « PAP Falterbaach » est prévu. Le lotissement correspond au cahier des charges du PAP.

Approbation unanime.

- 4.4. Lotissement de parcelles sises à Bascharage, Am Leem (section BC de Bascharage – Numéros cadastraux 394/7986, 395/8000 et 404/8071)

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : C'est aussi un plan d'aménagement particulier, qui a déjà été approuvé par le conseil communal. Le lotissement est conforme au cahier des charges.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Je salue expressément le fait qu'un PAP soit créé à cet endroit, avec des parcelles de taille normale.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Cela correspond aussi au souhait de la majorité politique de proposer une certaine mixité dans la typologie des types de logements.

Approbation unanime.

- 4.5. Lotissement de parcelles sises à Bascharage, 291, avenue de Luxembourg (section BC de Bascharage – Numéros cadastraux 3207/5153 et 3207/5154)

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Le magasin « Store Ideal » était situé au numéro 291 de « l'avenue de Luxembourg ». Deux immeubles d'appartements, chacun avec 4 logements chacun et un parking souterrain commun, y vont être construits. Un chemin d'accès pour le bâtiment à l'arrière est prévu.

Approbation unanime.

4.6. Lotissement de parcelles sises à Linger, 2, rue du Bois (section BA de Linger – Numéros cadastraux 42/2052 et 428/2053)

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Les parcelles en question sont situées derrière le cimetière de Linger. Les deux parcelles sont subdivisées de manière à pouvoir construire quatre maisons jumelées.

Approbation unanime.

4.7. Plan d'aménagement particulier – Modification ponctuelle des plans d'aménagement particulier quartier existant du « type 8 – zones résidentielles » et du « type 13 – zones centrales » de Bascharage – Approbation

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Ce sujet était à l'ordre du jour d'une réunion de travail du conseil communal. La modification ponctuelle est entrée en procédure allégée le 22 avril 2022. Cela signifie que la modification entrera en vigueur après l'approbation du conseil communal.

Il s'agit de modifications que nous voulons appliquer à tous les PAP quartier existant. Nous avons opté pour le « QE type 8 » (partie supérieure de « l'Avenue de Luxembourg » et du « boulevard Kennedy ») et le « QE type 13 » (centre de Bascharage, partie inférieure de « l'Avenue de Luxembourg »), car ceux-ci se développent le plus rapidement. Nous voulons assurer une certaine qualité dans les projets de construction. Avec le type 8, nous avons

également fait en sorte que les parcelles du « boulevard Kennedy », qui jouxtent la « rue Pierre Clément » à l'arrière, ne soient pas constructibles de part et d'autre. Tous les nouveaux bâtiments à cet endroit doivent être accessibles à partir du « Boulevard Kennedy ». Avec le type 8, il est également précisé que non seulement le stationnement, mais aussi la circulation sont interdits derrière les bâtiments.

La commission étatique souhaitait une définition plus précise de l'obligation pour un nouveau bâtiment de se fondre dans l'image existante. Cependant, nous n'avons pas voulu entrer dans les détails afin d'être plus flexibles au cas par cas quant à la manière d'obtenir une image harmonieuse.

La largeur maximale de construction de 30 mètres a été supprimée.

Dans le cas du type 13, le rez-de-chaussée peut être prolongé vers l'arrière s'il s'agit d'un local commercial. Nous avons précisé que dans ce cas tout l'étage doit être utilisé à des fins commerciales. Les balcons peuvent dépasser de 1,5 mètre au-delà de la profondeur maximale de construction de 15 mètres. Dans le cas d'une construction étagée, nous avons précisé qu'un étage doit toujours être en retrait d'au moins 50 centimètres de la façade. Les lucarnes doivent être à au moins 1 mètre du côté de la maison.

Pour les deux types, nous avons déterminé qu'au moins un tiers de la façade avant doit être d'un matériau autre que le plâtre.

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) : J'ai beaucoup de respect pour le travail qui a été fait, mais je pense que toutes ces règles sont très restrictives lors d'une construction.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : C'est exact. Cependant, en cas de litige, un tribunal autorisera toujours ce qui n'est pas interdit, plutôt que d'interdire ce qui n'est pas expressément autorisé. Cette circonstance signifie que nous devons constamment élargir nos règles. Néanmoins, je pense que les modifications proposées par Madame Juttel sont tout à fait justifiées, car elles visent à contribuer à une construction de qualité et à prendre en compte la préservation de la qualité de vie du quartier.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : C'est exactement ce qui n'a pas été réalisé avec un projet de construction dans la « rue de Fingig » à Clemency. Une maison y a été construite qui ne s'intègre pas du tout harmonieusement dans l'image et nuit également gravement à la qualité de vie du voisin direct.

Madame Carole JUTTEL (architecte communale) : Je peux comprendre votre objection, cependant, le projet de construction est conforme aux règles.

Approbaton unanime.

5. Finances communales

5.1. Décomptes de projets

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je tiens à remercier notre Service financier pour la préparation de ces décomptes définitifs.

- 4/624/221313/13013 – Réaménagement des rues des Prés et Belair à Bascharage
Total des devis approuvés : 4.617.168,09 €
Total de la dépense effective : 4.464.351,31 €
- 4/624/221313/13020 – Aménagement de la rue Théophile Aubart à Bascharage
Total des devis approuvés : 2.450.000,00 €
Total de la dépense effective : 1.974.652,20 €
- 4/836/221311/14006 – Transformation de la Villa Bofferding
Total des devis approuvés : 0,00 €
Total de la dépense effective : 21.717,45 €
Projet remanié sous l'article budgétaire
- 4/612/221311/14006 – Aménagement de logements pour jeunes
Total des devis approuvés : 1.659.198,82 €
Total de la dépense effective : 1.409.557,50 €
- 4/831/221311/15003 – Hall polyvalent à Bascharage
Total des devis approuvés : 12.050.000,00 €

Total de la dépense effective : 12.472.985,25 €

- 4/263/221312/16010 – Aménagement de bureaux pour l'office social
4/836/221311/16010 – Extension de l'école de musique sur l'ancien site LTPS
Total des devis approuvés : 1.210.000,00 €
Total de la dépense effective : 1.152.610,48 €
- 4/624/221313/16015 – Aménagement d'un accès avec parking dans le cadre du projet « Centre de Clemency »
Total des devis approuvés : 2.410.200,00 €
Total de la dépense effective : 1.773.991,00 €
- 4/821/221311/20005 – Renouvellement de 2 terrains de football à Bascharage
Total des devis approuvés : 993.420,93 €
Total de la dépense effective : 999.303,08 €

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Nous sommes également reconnaissants pour les décomptes définitifs qui ont été présentés. La grande majorité des projets sont achevés dans les limites des estimations de coûts. Un projet retient cependant l'attention, à savoir celui du « Käerjenger Treff ». Pour quelle raison, le décompte présente un dépassement de 500.000€ ?

Monsieur Gilbert HAAG (receveur communal) : En fait, on a oublié un devis qui aurait dû être approuvé par le conseil communal en septembre 2018.

Approbaton unanime.

6. Enseignements

- 6.1. Approbaton des mises à jour de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental de la commune de Käerjeng pour l'année scolaire 2022/2023

Monsieur Jean-Marie PANDOLFI (secrétaire communal) : L'organisation scolaire provisoire approuvée à l'unanimité par le conseil communal en juin est un document incomplet, car les nominations par l'Éducation nationale ne peuvent être faites qu'ultérieurement. Le document présenté prend en compte les postes occupés et correspond désormais quasiment à l'organisation scolaire définitive, qui sera arrêtée par le collège échevinal en octobre.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng) : Ma question ne concerne pas directement l'organisation scolaire elle-même. Serait-il possible d'avoir quelques chiffres sur les enfants ukrainiens scolarisés ou ceux de la structure des réfugiés ?

Monsieur Jean-Marie PANDOLFI (secrétaire communal) : Je vous communiquerai les chiffres. En principe, les enfants de la structure pour réfugiés, à l'exception des enfants d'âge préscolaire, sont scolarisés dans une classe de l'école publique qui ne figure pas dans l'organisation scolaire. Je dois rechercher les chiffres exacts, mais je peux déjà dire que le nombre d'enfants réfugiés et d'enfants ukrainiens dans nos écoles est assez faible.

Approbaton unanime.

7. Patrimoine communal

7.1. Acte notarié – Acquisition d'un immeuble à Bascharage, 13, rue du Stade

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Dans la « rue du Stade », la Commune acquiert un immeuble de Monsieur Christian Schütz pour le prix de 1.025.000 €. Cette acquisition nous permet une extension stratégique de notre portefeuille immobilier et nous permet de louer cette maison dans le cadre du logement social.

Approbation unanime.

7.2. Acte notarié – Vente d'un terrain à Linger, rue de la Chiers

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Madame Sandra Klein acquiert un terrain de 1,96 are pour 117.600 € afin de pouvoir réaliser son projet immobilier

Approbation unanime.

7.3. Acte notarié – Cession gratuite de deux terrains à Bascharage

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La société « Longchamp » cède à la Commune deux parcelles d'une superficie totale de 0,66 are qui seront intégrées au tracé des transports en commun.

Approbation unanime.

7.4. Acte notarié – Cession gratuite d'un trottoir à Clemency, chemin d'Arlon

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Dans le « chemin d'Arlon » de Clemency, Madame Tompers cède 0,17 are à la Commune, c'est-à-dire le trottoir devant les maisons en construction.

Approbation unanime.

7.5. Acte notarié – Cession gratuite d'un trottoir à Clemency, rue de Messancy

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Enfin, la société « PROMONOVA » cède le trottoir de la « rue de Messancy » d'une superficie de 0,10 are.

Approbation unanime.

8. Règlementation communale

8.1. Adaptation du prix du repas sur roues

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Les responsables de l'établissement public SERVIOR nous ont informés par écrit qu'en raison de l'augmentation générale des coûts, ils sont obligés d'augmenter le prix d'un repas dans le cadre du repas sur roues de 11,34 € à 12,01 € à partir du 1^{er} janvier 2023. La Commune prenant traditionnellement en charge les frais de transport et répercutant les prix par repas sur les consommateurs, nous proposons d'adapter notre tarif en conséquence à partir du 1^{er} janvier 2023. Reste à savoir à quelle fréquence nous devons ajuster le tarif en raison de l'augmentation de l'indice dans les prochaines séances.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Bien que nous acceptions l'ajustement tarifaire, nous tenons à souligner que la nécessité de ces augmentations est difficilement vérifiable.

Approbation unanime.

9. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Neuf règlements temporaires de la circulation urgents édictés par le collège échevinal sont à approuver par le conseil communal.

Approbation unanime.

10. Questions et réponses

Conseillère Anne KIHN (déi gréng) : Compte tenu de la crise énergétique, le conseil échevinal a-t-il l'intention de prendre des mesures pour économiser l'énergie pendant l'hiver, et si oui, est-ce que ce ne serait pas opportun de les communiquer à la population, puisque la Commune un certain exemple à donner?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je peux répondre oui aux deux questions. Comme la plupart des collègues échevinaux, nous collaborons avec nos services pour étudier les différentes mesures. Dès que nous aurons pris une décision, nous vous en informerons.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Permettez-moi d'aborder les polémiques autour de Nicolas Cito. Nicolas Cito, qui a donné son nom à l'école Cito à Bascharage, était un ingénieur responsable de la construction d'une ligne de chemin de fer au Congo pendant la période coloniale. Selon différentes sources, entre 4.000 et 7.000 personnes sont mortes lors de la construction de cette ligne de chemin de fer. À présent, une organisation s'est formée pour demander le changement de nom de l'école et la suppression du monument. Personnellement, je suis contre la suppression du monument. Je crois plutôt qu'un monument peut être utilisé pour commémorer à la fois les beaux et les moins beaux moments de l'histoire. Par conséquent, je suggère d'apporter une plaque au monument, qui met en lumière les faits historiques concernant Claus Cito.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Tout d'abord, je dois dire que la pétition de cette organisation n'a pas encore été adressée au collège échevinal ou au conseil communal. Monsieur Cito était également un ingénieur responsable de la construction de lignes de chemin de fer en Chine. À ma connaissance, il n'a pris aucune décision politique et je ne

suis pas au courant qu'il ait été directement responsable du décès de personnes. Je comprends la proposition de Monsieur Cruchten, mais dans le même contexte, une plaque devrait être apposée sur le monument de la capitale « Guillaume II », qui a été responsable du décès de nombreuses personnes lors de son règne. On m'a dit que l'école porte le nom de Nicolas Cito parce qu'il a aidé à financer la construction de l'école. Je ne trouve rien dans le texte du monument, qui date de 1939, qu'on ne puisse laisser tel quel. Je vois plutôt l'école comme ayant la responsabilité de familiariser nos enfants avec les circonstances historiques et d'expliquer que les normes d'alors ne correspondent plus aux normes d'aujourd'hui. Il y a des faits historiques à raconter sur de nombreuses personnes célèbres donneraient une mauvaise image sur eux. Il est toujours important de replacer le tout dans un contexte historique et de faire une distinction claire entre les criminels de guerre et les gens qui ont fait leur travail.

Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) : Comme on le sait, le système d'arrosage des terrains de football à Clemency est en panne. Au budget il était déjà prévu de remplacer le système, mais ça n'a pas encore été fait.

Echevin Frank PIRROTTE (CSV) : Le système sera remplacé l'année prochaine, mais nous devons encore clarifier le calendrier exact avec le club de football, car le terrain ne sera alors pas jouable pendant un certain temps.

Conseiller Patrick CIUCA (LSAP) : Au début du mois d'août, un incendie de forêt s'est produit dans la « rue de la Continentale » à Bascharage, endommageant gravement un arbre planté à l'occasion de la « Journée nationale de l'arbre ». Peut-être qu'un nouvel arbre pourrait y être planté.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous n'étions pas au courant. Cependant, je ne vois aucune raison pour laquelle nous ne devrions pas remplacer cet arbre.

Conseillère Anne KIHN (déi gréng) : Je suggère d'en discuter avec le garde-forestier, car le 13 novembre prochain, nous commencerons une nouvelle action de plantation d'arbres dans le cadre de la « Journée de l'arbre ».

Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) : À Fingig, aucune connexion n'a encore été créée entre le lotissement « Am Maeschbommert » et le centre du village. Cela signifie que les enfants qui y habitent doivent traverser soit la « rue de la Montagne » soit la « rue Centrale » pour se rendre au bus scolaire, les deux rues n'ont pas de trottoirs à certains endroits.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous ne sommes pas encore propriétaires du terrain nécessaire. Il faut attendre que le lotissement soit terminé, car le promoteur doit encore mettre en place des mesures de compensation sur une parcelle. Nous en discuterons alors avec le promoteur.

Séance à huis clos

11. Personnel communal

11.1. Nomination d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat du Service technique

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

11.2. Nomination d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du Service écologique

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

11.3. Promotion d'un fonctionnaire au grade 11 du niveau supérieur du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

11.4. École de musique – Confirmation du classement d'un chargé de cours, au grade A2/E3

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Fin de la séance : 10h30